

RE: Justificatif dépenses/Déblocage épargne

From thierry.moudiki.perso@protonmail.com <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>
To NANCY 0583 COMSUREN54<comsuren54@banque-france.fr>
Date Sunday, July 13th, 2025 at 14:37

Expériences sur l'Homme : Quand la Science Dépasse les Limites ? | Documentaire

https://www.youtube.com/watch?v=QejweLN_F3s&list=TLPQMTAwNzlwMjUA8fIMiDHm7g&index=1

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Thursday, August 22nd, 2024 at 18:29, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

Combien de dossiers de surendettement supplémentaires faudra-t-il faire avant que quelqu'un constate que le problème est ailleurs, et qu'il prend de l'ampleur? Faudra-t-il que je sois encore mis à la rue?

Y a-t-il une limitation de durée dans la décision de la commission? Au moment de la demande, en février de cette année (2024), cela faisait moins d'un an que j'avais obtenu l'effacement de ces dettes. Je vous ai posé une question précise, que je repose ici: qu'est-ce qui fait que je n'entre pas dans les critères? Effacement des dettes = surendettement terminé? Si oui, alors pourquoi si j'essaie d'obtenir même une facilité de paiement, **vous savez très bien que cela sera impossible**. Qu'est-ce qu'il y a de si important à obtenir le déblocage de 2800 euros, alors que les critères sont remplis? "Ne peut faire l'objet d'aucune contestation": d'accord, mais motivez-donc la décision pour un si petit montant!

Cordialement.

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Wednesday, August 21st, 2024 at 10:17, NANCY 0583 COMSUREN54 <comsuren54@banque-france.fr> wrote:

Monsieur MOUDIKI,

Pour faire suite à votre message, nous vous informons que, comme il vous l'a déjà été stipulé précédemment, l'objet de votre demande de déblocage d'épargne n'est pas conforme aux règles de déblocage fixées par la commission de surendettement, et que cette décision ne peut faire l'objet d'une contestation.

Par ailleurs, vous avez bénéficié d'un effacement total de vos dettes le 20/04/2023. Si vous êtes à nouveau en situation financière difficile et que de nouvelles dettes sont apparues, nous vous invitons à constituer un nouveau dossier de surendettement, dans lequel vous pourrez mentionner votre épargne.

Cordialement

Le Service des Particuliers-AC

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : mercredi 21 août 2024 05:48

À : NANCY 0583 COMSUREN54 (Unité de travail) <comsuren54@banque-france.fr>

Cc : group_assurance_reclamations_epargne@bnpparibas.com

Objet : Re: Justificatif dépenses/Déblocage épargne

L'adresse mail effective de l'expéditeur est extérieure : thierry.moudiki.perso@protonmail.com

En cas de doute : ne répondez pas, ne cliquez pas et signalez le message (via le Hérisson...)

Bonjour,

Actuellement, mes téléphones sont bloqués; je ne peux pas appeler. Mes loyers sont en retard de paiement. EDF et internet vont être considérablement limités dans les jours qui viennent. **Expliquez-moi pourquoi je ne peux pas débloquer cette épargne, malgré le fait que je rentre à 100% dans les critères.** Je n'arrive plus non plus à retrouver un travail; **quel qu'il soit.** Est-ce que quelqu'un aurait usurpé mon identité? Car il y a eu plusieurs intrusions (signalées à maintes reprises, mais personne ne semble s'y intéresser vraiment, je suis obligé d'imaginer des scenarii) à mon domicile, et notamment une disparition temporaire de mes papiers d'identité (qui ont finalement refait surface, sans que rien n'ait été volé). **Quelle est la raison?** Est-ce que je dois refaire un dossier de zéro? J'essaie d'obtenir ce retrait depuis février...

Cordialement,

T. Moudiki

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Tuesday, August 20th, 2024 at 23:26, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

On Thursday, August 1st, 2024 at 15:45, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

On Wednesday, July 10th, 2024 at 12:13, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

La décision n'est pas suffisamment motivée. Et pourquoi ne peut-on pas la discuter ou la contester? Sommes-nous en dictature?

Dans les conditions indiquées sur le site de la BNP, il y a bien "surendettement". Voir <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/profiter-epargne/cas-deblocage-anticipe>. Je suis toujours inscrit sur ce fichier ou non? Je pense que oui, car par ailleurs je ne peux pas emprunter. Ou alors il y a surendettement avec astérisque? Ou encore est-ce une sorte de tutelle dont je n'ai pas été informé (vu que vous contrôlez ce que je ferai avec 2800 euros)? Alors je fais comment? J'envoie cet échange de courrier au gestionnaire de la résidence et lui demande de vous contacter?

Cordialement.

Thierry Moudiki

Envoyé depuis Proton Mail mobile

----- Message d'origine -----

Le 9 juil. 2024 à 10:32, NANCY 0583 COMSUREN54 <comsuren54@banque-france.fr> a écrit :

Bonjour,

Nous vous confirmons la réponse à votre demande apportée dans notre courrier du 25 juin 2024.

L'objet de la demande n'est pas conforme aux règles de déblocage fixées par la commission de surendettement.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'une contestation.

Cordialement,



NANCY

Accueil des Particuliers - SM

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : samedi 6 juillet 2024 19:16

À : NANCY 0583 COMSUREN54 (Unité de travail) <comsuren54@banque-france.fr>

Objet : Re: Justificatif dépenses/Déblocage épargne

L'adresse mail effective de l'expéditeur est extérieure :

thierry.moudiki.perso@protonmail.com

En cas de doute : ne répondez pas, ne cliquez pas et signalez le message (via le Hérisson...)

Bonjour,

J'ai reçu la décision de la commission. Refus. Pour 2800€. Édifiant.

Quels sont donc les critères? Le surendettement n'en est pas un? Je touche 500€. Mon loyer est de 390€. Je ne peux pas payer mon loyer (enfin, je dois arbitrer), les huissiers sont déjà passés. Dans l'immédiat, moi, je fais comment?

Cordialement,

Thierry Moudiki

Envoyé depuis Proton Mail mobile

----- Message d'origine -----

Le 18 juin 2024 à 14:50, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Bonjour,

Pour faire suite à mon mail de ce matin, à votre dernier appel, et à celui d'il y a quelques minutes, voici (ci-dessous) le mail de confirmation dont je dispose. Il s'agit de cette conférence: <https://isf.forecasters.org/program/program-schedule/> (pour laquelle déjà j'ai payé 600€). Vous pouvez contacter la personne indiquée si vous le souhaitez. Je dois présenter mes travaux le 3 juillet et j'aimerais assister à d'autres sessions, mais je n'ai encore aucune idée à laquelle, car mon budget m'est inconnu. Votre collègue qui m'a appelé la dernière fois m'a dit qu'il suffisait d'un relevé de situation, et le paiement serait débloqué. Ce genre d'événement constitue des moyens pour moi de me réinsérer en rencontrant des professionnels, car sur le front de l'emploi, c'est extrêmement compliqué pour moi, pour des raisons que j'ignore. J'aurai besoin de prendre le train et de me loger, s'il faut donner les détails. Cela me permettra de régler des charges courantes également, mais je ne vais pas donner ici ma liste de courses... Et il ne s'agit que de 2800€ pas de 2 800 000€, que je demande depuis près de 4 mois, avec des demandes de nouveaux papiers à chaque fois. Donc je ne comprends pas vraiment les raisons de cette inspection avancée. Si je retire une aussi petite somme, vous vous doutez que je n'ai aucun autre choix.

Cordialement

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Tuesday, June 18th, 2024 at 14:20, Thierry Moudiki <thierry.moudiki@gmail.com> wrote:

----- Forwarded message -----

De : Ying Fry <yingfry@forecasters.org>

Date: mar. 16 avr. 2024 à 20:02

Subject: Re: ISF 2024: Abstract status and registration

To: Thierry Moudiki <thierry.moudiki@pm.me>, <thierry.moudiki@gmail.com>

Dear Thierry,

This is an email from the ISF program committee to accept your abstract submission.

Abstract title: Univariate and Multivariate probabilistic forecasting using quasi-randomized neural networks

Sorry that I won't be able to resend the exact message as it's sent through the system.
Please follow this link to register: <https://isf.forecasters.org/registration/>.

Best regards,

Ying Fry

Business Manager

International Institute of Forecasters

<https://forecasters.org>

yingfry@forecasters.org

On Tue, Apr 16, 2024 at 7:28 AM Thierry Moudiki <thierry.moudiki@pm.me> wrote:

Hi,

Sorry but I've lost the initial message, couldn't read it.

Could you please transfer it to thierry.moudiki@gmail.com instead? And use this second address instead of the current one.

Thanks.

Best regards.

T. Moudiki

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Thursday, April 4th, 2024 at 22:17, ISF 2024 Program Committee <isf@forecasters.org> wrote:

-----BEGIN PGP MESSAGE----- Version: ProtonMail
wV4Dcd7VsVW/LVcSAQdA5oCsdQn+yyLm0a+vQIHwD5jIPDWdMbQknt+7bzIB
nSEwF1yWS/T5ItQu3+GGMcXSfpijRj1ZViF8d4Rha/MByF0GyMG+w4KI66X/
J1rXtHww0sUeAfW9t0Hd4X72wGX/uh9x/aZPaT2u8hTAngenb0sNWoD7YgXp
0IrJ5BXJk/ZjTGeZlcbkL0Ye5p5MBCNCzrmrp91R0AYDh+nvw81rz9R3mpeb
v9RORSYsOYO0U1qA7FeWJHyKY5S2WPiHeeD/pEbI5VV4n1iB0i6mx7WanJ1
4kzrw8vOiSc7yF1eau4s4JFoqni0f7U9clhOQqdsELeQdWswyX+SygeVRTxS
meXOkIAsgjhVw2kcUSIPqoFM0XSDe0GCfOAMAzqpb8TEVCn94vHfTdVkkhnN
0NTuQliyNA0KKeeD9rYmmnWI7oTy7m7C6NTgC8Gm416SOTpIE6f74gp3eWh+
X0qx3e/RWEtPHxm38R30Wp61uiMOblkKokid9twW6Dqrw7C6eQisajbDFpaF
N0IFsFhT7WEMUoeruiawx4RT13BflGVi9HzncWUWj2zXOdRTyB24qyqC6iX
oB4/LqNj5CU5TuxRxUPhiMMI8VQC44nExTKYgvVIKbRJ0yQvhZ0ab76RH0Sn
NR+g0cFeNb+BNVzJD9bRVtl9QDbC/IR2kGq8Vu2KjWx0y/FCHhJLoQXICiCg
85+LwlSzaZ5zv+cfg1wGz9qKovZ7Nb91l+ugw8WKdND3gFn8G3GAr2yB+j4
VdA+Gfe1iJQhUPN20NmXAUserVdU8o6j/yvdOlpguzpaa3UYv/cNKA BVMfdif
bxR1WxN1wyiGT2jRllu9JbiBSUqHq8ej3+N2HPygc4gHcYgGgeYvj/Dhn7h0
PFAql2hUylB57aRrTnq96kPZqm7DwwLfn6kRQ++TbDezzazD+r87nsrBzwBg
dB72oXzrJZl4lUgzJt6syTQ+sO3WbHyOyRQt01AmRRHxWemDiBgSQb1Vgrha
AoVOKltjHcPJ25HRKJZPh7wUbzbGJceURuABtgW+275PQ4Sb6FKXUzSa7eRE
GmX7FLobF1//6Riv0A9xZfZDw/O7/tHhtgMqK2hwp9ILE3M5usgBCSQ6vd0X
YdltzD66V0RcRKuWZnXx+7vbOpk7D2I+ZMw39RnyOf8u6GrIPblfMhktxvyD
IV5E1VBpbnoG0+avEXjlAeKS0P1xdgYVn08z9gdNgbds8s9Ciqg5hCpPlt3++
ddoSgeipdLZRdqEFbB3sO84gWhGoLobBGCKpHWMPJk+To3C7g9cMIIMRWwr
FeveGVJBBL6uj1MRzWWzYEz4ILeymR9HonIVWwWC/cJfkHK3xMPkaFMB5vnC
hpeCXYnDWDf1RNtkkZ2Vo2jylw+HcPOIWpZ2PpPt+ChWShYR/ze8Mhzp1nCR
UVYvKcLFmRETrE4D7oJX6Joj0/txCwR+k8VD80qA8wcFM4Djm36bpBaoOcWK
vO/Ymy4QtpYKxKQP0cj6m2ry4GKfxJoh+iQJQAmYdno7/KtarTabRJFwElPh
oskG0U3V8PiHc3Md+mmaITMXBBKWlsKUTER6X1Pe4Ywv+9A8rH78/8Lcyuut
vNQdT/g1z1AIKw7yEJrgTbZUEIXJI2KKKdf/yhuVTYAsLOTcf/lnkCBavzg8
RwXE2J0z0XCBR4XAvTl8HwQRkbWSiDtBIYQ04IU975KYs3A4EgQAb0NC9gU
Mv9eFMR2A918m0h1z5Cx5eiLEliGHRg5dmYpvFxqgnYVOKqw9FbmbVapr6Yk
HHE0EVNypPkObMMDxqu9EMhScSx5OTWIGS41riPcrLGWpIFT6ocZMN8JG9
I13bob0djJ90vPsLS+hsLh7LQzgFSjn98yy4rZpZFjh0Xq8Qcj4w5lrhHhMq

RVI031N5IFALpeWthRvDCyW+bIhLbnFVN0V+hnYtX/dUJ9GOf9uLIG1JlrZI
nh41bUbJtc1NI5xs7oKuFBivrjoWkMhLtivbMNZOsgMA1CJ4Qif4X0+cgCe
On1zH2JqaVCZ/BLdekmLrFC9ITGHGGPAaoAVSc3XO07H+gQbL/UbfC9ecROb
LI1rj7T7Q1tOiUvrP9Z4zlh0p0/YQ/RUCVE= =PHtU -----END PGP MESSAGE-----
-

Ce courrier électronique, y compris les pièces jointes, est à l'attention exclusive des destinataires désignés et revêt un caractère confidentiel.

Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, merci d'en informer sans délai l'expéditeur et de supprimer son contenu et ses pièces jointes.

Le contenu de ce courrier électronique ne pourrait engager la responsabilité de la Banque de France que s'il a été émis par une personne dûment habilitée agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employée et à des fins non étrangères à ses attributions. L'expéditeur de ce courrier électronique ne peut pas garantir la sécurité de l'acheminement par voie électronique et ne saurait dès lors encourir une quelconque responsabilité en cas d'altération de son contenu.

La Banque de France traite les données à caractère personnel conformément au règlement (UE) n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En cas de questions, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la BDF (1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr). Vous pouvez également contacter la CNIL.

This e-mail, attachments included, is intended solely for the addressees and should be considered as confidential.

Should you receive this message by error, please notify the sender immediately and destroy this e-mail and its attachments.

Banque de France cannot be considered as liable for the content of this message unless the sender has been duly authorized and has acted strictly in the course of his/her tasks as an employee.

The sender of this e-mail cannot ensure the security of its electronic transmission and consequently will not be liable should its content be altered.

The Bank of France processes personal data in line with Regulation (EU) n° 2016-679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and the free movement of such data (GDPR) and Law No. 78-17 of 6 January 1978, as amended, on data processing, files and freedoms. In case of queries, please contact the BDF Data Protection Officer (1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr). You may also contact the CNIL.

Ce courrier électronique, y compris les pièces jointes, est à l'attention exclusive des destinataires désignés et revêt un caractère confidentiel.

Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, merci d'en informer sans délai l'expéditeur et de supprimer son contenu et ses pièces jointes.

Le contenu de ce courrier électronique ne pourrait engager la responsabilité de la Banque de France que s'il a été émis par une personne dûment habilitée agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employée et à des fins non étrangères à ses attributions. L'expéditeur de ce courrier électronique ne peut pas garantir la sécurité de l'acheminement par voie électronique et ne saurait dès lors encourir une quelconque responsabilité en cas d'altération de son contenu.

La Banque de France traite les données à caractère personnel conformément au règlement (UE) n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En cas de questions, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la BDF (1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr). Vous pouvez également contacter la CNIL.

This e-mail, attachments included, is intended solely for the addressees and should be considered as confidential.

Should you receive this message by error, please notify the sender immediately and destroy this e-mail and its attachments.

Banque de France cannot be considered as liable for the content of this message unless the sender has been duly authorized and has acted strictly in the course of his/her tasks as an employee.

The sender of this e-mail cannot ensure the security of its electronic transmission and consequently will not be liable should its content be altered.

The Bank of France processes personal data in line with Regulation (EU) n° 2016-679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and the free movement of such data (GDPR) and Law No. 78-17 of 6 January 1978, as amended, on data processing, files and freedoms. In case of queries, please contact the BDF Data Protection Officer (1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr). You may also contact the CNIL.

2.86 KB 1 embedded image

image001.jpg 2.86 KB